

## SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 16 décembre 2013, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Monsieur CHARDONNEREAU Michel, excusé.

Les ordres du jour ci-dessous Mademoiselle BEBIN Sylvie a été élue Secrétaire.

soulignés En préambule de cette séance, une minute de silence a été observée en mémoire de Madame Geneviève FOUTREL, conseillère municipale, décédée le 19 décembre dernier, pour sa participation active et dévouée à ce Conseil Municipal.  
correspondent  
à des  
délibérations

transmises en Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.  
Préfecture

### VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la date des vœux de la municipalité aux habitants de POUZY-MESANGY, fixée cette année au samedi 04 janvier prochain.

### STATIONNEMENT DU CAR SCOLAIRE

Par mesure de sécurité, il est décidé de matérialiser au sol l'emplacement du car scolaire lors de son stationnement du matin et du soir devant l'école. Pour ce, Monsieur le Maire a contacté les services techniques du CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER pour des conseils relatifs à cette signalisation horizontale.

### CFA DE MARZY 58

#### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention du CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS de MARZY 58. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande pour une subvention de 100,00 € qui sera inscrite au prochain budget. Maxence BERGER, jeune pouzyquois, est actuellement élève apprenti de ce CFA polyvalent.

### ABRIBUS ROUTE DE LIMOISE

Un courrier du Service des Transports Scolaires du CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER en date du 18 octobre dernier fait part que l'abribus route de Limoise proche du lieu-dit Le Domaine Neuf sera prochainement déplacé et implanté sur une autre commune considérant son inutilité actuelle.

### ORGANISATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la

DE LA  
FORMATION  
TERRITORIALE  
PAR LA COM COM  
DU PAYS DE  
LEVIS  
CONVENTION  
DE  
PARTICIPATION  
FINANCIERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS souhaite gérer et coordonner régulièrement des formations à destination du personnel des communes du territoire.

Une convention qui détermine les conditions de mise en oeuvre et de participation financière a été approuvée le 15 octobre dernier par l'Assemblée Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention.

CESSIONS  
TERRAINS  
ENTRE LA  
COMMUNE ET  
MONSIEUR SCHUIL  
Victor  
AU LIEU-DIT  
LA ROYAUTE

Suite à la séance du Conseil Municipal en date du 17 mai dernier évoquant l'existence d'un délaissé communal autour de la maison PAURON au lieu-dit La Royauté, Monsieur le Maire fait part que cette propriété (en ruine) a depuis été acquise par Monsieur SCHUIL Victor.

Il rappelle que la consultation du cadastre fait apparaître que la dite propriété se trouve située au beau milieu de la voirie communale, sans aucune bordure privative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, confirme sa volonté de céder ce délaissé communal pour l'Euro symbolique à Monsieur SCHUIL Victor, qui s'engage aussi, par souci d'alignement, à céder une petite partie de sa propriété et à supporter tous les frais de notaire et de géomètre.

BOIS CCAS

Devant la grande difficulté aujourd'hui de trouver du bois de chauffage pour les personnes secourues au titre du CCAS, une prospection a été menée auprès des entreprises suivantes : GOVIGNON (POUZY), GIRARD (COUZON), GUILLON (CHÂTEAU), PHELOUZAT (NEURE) et AUBER (LIVRY 58). Le choix s'est porté sur Monsieur François PHELOUZAT, ce dernier assurant également la livraison.

Il est demandé à ce que l'employé communal, au cours de l'année, lors de travaux d'entretien divers et notamment sur les abords des chemins communaux, transporte et stocke le bois coupé en prévision de la prochaine campagne de « secours bois ».

ADMISSION EN  
NON-VALEUR

Monsieur le Maire rappelle que Mademoiselle MASSON Nathalie, ancien locataire du logement F3 situé au Bourg, est redevable à la Commune de 1.639,58 €, pour des loyers émis en 2010 non payés.

CREANCES  
IRRECOUVRABLES  
MASSON Nathalie  
SUR L'EXERCICE  
2010

Faisant suite à de multiples démarches effectuées par Monsieur le Trésorier de LURCY-LEVIS, un courrier de sa part, en date du 07 octobre dernier, soumet au Conseil Municipal un état d'admission en non valeur pour ces créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se voit contraint d'accepter l'annulation de cette dette envers la commune. Cette décision entraînera l'émission d'un mandat imputé à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du budget 2014.

ACQUISITION  
D'UN GRAVEUR  
SUR BOIS POUR  
MARQUAGE DU  
MATERIEL  
COMMUNAL

Il avait été question de l'acquisition d'un graveur sur bois dans le but de marquer le matériel communal régulièrement prêté (tables, bancs, chaises, etc...). Le coût étant important, il n'est pas donné suite au devis reçu. Peut-être serait-il possible de réaliser ce travail lors d'activités périscolaires de pyrogravure.

MOTION POUR LA  
REHABILITATION  
DES FUSILLES  
POUR L'EXEMPLE

Pendant la guerre 1914 / 1918, 2.400 soldats ont été condamnés à mort pour refus d'obéissance, mutilation volontaire, désertion, abandon de poste, délit de lâcheté ou mutinerie. 600 d'entre eux furent fusillés et les autres condamnés à des détentions dans des forteresses ou camps militaires ou encore au retour au front. D'autres furent abattus, sans procès. Leurs familles se sont vues refuser les pensions militaires et ont subi l'opprobre de la société.

Le commandement avait décidé de réprimer la rébellion par des exécutions capitales et de nombreuses condamnations furent décidées de façon sommaire, parfois même sans passer par le Conseil de Guerre.

Dès septembre 1914, devant l'incurie et l'incompétence de l'Etat-Major, les premiers régiments se mutinaient et ce fut le début de la grande vague des Fusillés pour l'exemple.

A l'aube du centenaire du début de la première guerre mondiale, le temps est venu d'honorer tous les morts, y compris les fusillés pour l'exemple. Ces hommes ne sont ni des mutins, ni de ceux qui ont été exécutés pour des motifs de droit commun. Ce sont des soldats qui sont allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces et dont il est temps de reconnaître la mémoire. Grâce aux campagnes menées après la guerre, des condamnations ont déjà été levées mais beaucoup d'autres cas sont restés dans l'ombre et bien des injustices n'ont pas été réparées.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la République Française de procéder à la réhabilitation de tous ces soldats tombés sous les balles françaises et de leur rendre ainsi honneur à titre posthume, avec toutes les conséquences des droits éventuels.

ELECTIONS  
MUNICIPALES ET  
EUROPEENNES

Les dates des prochaines élections municipales sont maintenant fixées et concerneront les dimanches 23 et 30 mars prochains. Le 25 mai pour les élections au Parlement Européen.

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
PAYS DE LEVIS  
EN BOCAGE  
BOURBONNAIS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS de l'année 2012, ne formule aucune observation particulière.

RAPPORT  
D'ACTIVITE 2012

INSCRIPTION DE  
CHEMINS  
AU PDIPR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Française de Randonnée Pédestre, en collaboration avec le CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER, crée un itinéraire GR de liaison reliant SAINT-BONNET-TRONCAIS au GR 300.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance du tracé des chemins concernés, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au maintien et à l'inscription des chemins présentés,
- donne un avis favorable au tracé du GR de liaison SAINT-BONNET-TRONCAIS - GR 300,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du CONSEIL GENERAL, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent,
- accepte le balisage et la mise en place de panneaux signalétiques conformes à la Charte départementale du balisage et à la Charte FFRP.

Au titre de la protection de ses chemins ruraux, et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1 - chemin de Beaumont au Moulin d'Affouard
- 2 - chemin du Moulin d'Affouard à Mésangy
- 3 - chemin du chemin des Galoppes au Moulin de la Pierre
- 4 - chemin du Point du Jour
- 5 - chemin de POUZY-MESANGY à LIMOISE
- 6 - chemin de Champroux à LIMOISE

- 7 - chemin des Collins à LIMOISE
- 8 - chemin de la Gonoterie aux Béguets
- 9 - chemin du Champfromental au Moulin Charlot
- 10- chemin des Amonins au CD N° 234
- 11- chemin des Houllins à la Chapelle
- 12- chemin de la Taillanderie à l'Etang
- 13- chemin de l'Etang à la Côte Pelouze
- 14- chemin de Champroux aux Fougères
- 15- chemin de Champroux à la Châtaignière
- 16- chemin du VEURDRE à COULEUVRE
- 17- chemin de LURCY-LEVIS à POUZY-MESANGY
- 18- chemin de LURCY-LEVIS à la Vieille Forge via Edam
- 19- chemin de Nizerolles au VEURDRE
- 20- chemin de Villers à Beaumont
- 21- chemin de COULEUVRE à Beaumont
- 22- chemin de la Côte Pelouze aux Six Lignes via la Flotte.

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 0- chemin de La Royauté à La Basse Royauté
- 0- chemin des Blanchets aux Gondoux
- 0- chemin du Taillis des Bœufs
- 0- chemin de la D 144 à La Châtaignière
- 0- chemin de l'Etang aux Bruyères de Chavy
- 0- chemin rural de Mésangy au Coudrais.

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'un devis pour l'acquisition d'un extincteur à destination de la salle des archives communales actuellement dépourvue, ainsi que de l'établissement d'un plan d'évacuation pour la salle polyvalente. Devis accepté pour un montant total de 257,14 €TTC.
- Monsieur le Maire clos cette séance par une information sur la situation financière de la commune et notamment la dette par habitant. Situation saine avec une capacité d'autofinancement importante.